Cadre réservé à l'administration
CODE :

Ville d'Orly

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024

DOSSIER ASSOCIATION

La campagne de subventions 2024 se déroulera du **1er juin 2023 jusqu'au 15 septembre 2023**.

Vous pouvez déposer votre dossier :

- **En ligne,** sur le site www.mairie-orly.fr

Ou

- à la Maison des associations et du citoyen, 40 rue du Nouvelet 94310 ORLY
(Tél. 01 48 84 00 27 @ : vieassociativeorly@mairie-orly.fr)

Ou

- **Par mail**, vieassociativeorly@mairie-orly.fr

Le dossier devra être déposé en un seul exemplaire complet et sans agrafes. Seuls les dossiers complets seront enregistrés.

Nom : …….. …

DEMANDE

☐Fonctionnement et ou projet (Fiche A)
☐Investissement (achats importants, travaux…) (Fiche B)

Montant demandé : ……
Titre : ……
Date(s) du projet : …….

Cadre réservé à l'administration
Thématique : ***N° Demande :***

NOTICE POUR REMPLIR CE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Ce dossier doit être impérativement utilisé par toutes les structures sollicitant une subvention auprès de la Ville d'Orly.

Ce dossier a été établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics et est composé de :

- **La présentation de l'association (Pages n°2, 3, 4 & 5)**

  Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

✓ **D'un numéro SIREN / SIRET** : obligatoire pour l'obtention d'une aide publique. Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander en ligne via « Le Compte Asso » https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login.

✓ **D'un extrait du Journal Officiel** : obligatoire pour obtenir la personnalité juridique. Sans cette formalité, une association ne peut recevoir de subventions publiques, dons ou legs de particuliers.

- **Les budgets prévisionnels de la structure 2023 et 2024 (Page n°6)**
- **Les informations relatives aux aides perçues (Page n°7)**
- **La déclaration sur l'honneur (Page n°8)**

  Cette attestation permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire (dans ce cas fournir une délégation de signature), de signer la demande de subvention pour certifier l'exactitude des informations déclarées.
  ***Attention** : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.*

- **Le Contrat d'engagement Républicain (Page n°11 et 12)**
  ***Attention** : votre demande ne sera prise en compte que si ce document est signé.*

- **La Fiche A : Demande dans le cadre du fonctionnement général ou d'un projet (Page n°13, 14 & 15)**

  Cette fiche vous permet de formuler soit une demande de fonctionnement soit une demande pour laréalisation d'un projet particulier.
  Elle est à utiliser dans l'un ou l'autre cas. Une fiche A doit être établie pour chaque demande.

- **La Fiche B : Demande dans le cadre d'un projet d'investissement (Page n°16 & 17)**

  Cette fiche vous permet de formuler une demande dans le cadre d'un achat d'équipement ou de réalisation de travaux d'un montant supérieur à 5000 €.

INFORMATIONS STATUTAIRES

Merci de compléter :

Date de création : _ _ / _ _ / _ _ _ _ **N° enregistrement RNA :** W……

SIRET/SIREN :

- **Nom statutaire : …**……
- **Composition du bureau** (date de la dernière élection : _ _ / __ /___) :

Qualité	Nom Prénom	Courriel	Téléphone
Président(e)	…… ……	…… @……	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Trésorier(e)	…… ……	…… @……	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Secrétaire	…… ……	…… @……	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Si présidence collégiale			
Co-Président(e)1			
Co-Président(e) 2			
Co-Président (e) 3			

- **Adresse du siège social :**

……
……
……

Code postal : …… Ville : ……

Ces informations sont celles déclarées en Préfecture

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- **Nom du Directeur / Responsable** : …….

  Tel : ……Courriel :…….

- **Adresse courrier de l'association** (si différente du siège social)

  ……

  ……

  Code Postal : ……Ville : ……

- **Adresse courriel de l'association** : ……

- **N° de licence d'entrepreneur de spectacle** (obligatoire pour les exploitants de lieu, les producteurs ou diffuseurs de spectacle, dans une limite supérieure à 6 représentations par an – art. L.7122-2 du Code du Travail)

  ……

Quartier principal d'intervention

☐ Bords de Seine ☐ Sablière ☐ Navigateurs ☐ Les Saules ☐ Aviateurs ☐ Fer à cheval

☐ Terrasses-Calmette ☐ Tilleuls ☐ Faisanderie ☐ Anotera ☐ Lopofa ☐ Boris Vian

☐ Nouvelet ☐ centre administratif ☐ Hôtel de ville ☐ Bas clos ☐ Pierre au Prêtre ☐ Noyer Grenot

☐ Grignon ☐ Clos Marcel Paul ☐ Parc de la cloche ☐ Centre ancien ☐ Parc Méliès ☐ Sentiers

☐ Cité jardins ☐ Senia

Public visé

☐Tout public

☐0 –5 ans ☐6 –11 ans ☐ 12 – 16 ans ☐ 17 – 29 ans

☐29 – 64 ans ☐65 et plus

INFORMATIONS LEGALES COMPLEMENTAIRES

La structure :

- a un agrément administratif ? Si oui, précisez : ……..
  …….. ☐ Oui ☐ Non
- adhère à un réseau ou une fédération ? Si oui, précisez ……
  …… ☐ Oui ☐ Non
- L'association est-elle reconnue d'utilité publique :
  Si oui, date de publication au Journal Officiel : …….. ☐ Oui ☐ Non
- L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? ☐ Oui ☐ Non

INFORMATIONS RELATIVES AU DERNIER EXERCICE CLOS *(les informations doivent être conformes à la périodicité comptable de l'association : année civile 2022 ou scolaire2022-2023)*

- **Nombre d'adhérents :** ……

Répartition des adhérents :

Orlysiens	Autres communes	Total

La structure a-t-elle des personnes morales adhérentes ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, lesquelles ?……

- **Ressources humaines :**

Nombre de bénévoles : …… …… dont équivalents temps plein : .....

Nombre total de salariés : …… dont équivalents temps plein : .....

Nombre de CDI	Nombre de CDD	Nombre d'emplois aidés	Nombre d'intermittents	Autres

BUDGETS PREVISIONNELS GLOBAUX 2023 et 2024

(Pour les structures fonctionnant en année scolaire les périodes correspondent à 2022/2023)

Dépenses = Recettes *le sous-total et total des dépenses doivent être égaux aux recettes*

DEPENSES	Montants prévisionnels 2024	Montants prévisionnels 2023	RECETTES		Montants prévisionnels 2024	Montants prévisionnels 2023
60 - ACHATS	€	€	70 - VENTES		€	€
- Achats d'études ou prestations de services			Billetterie			
- Achats de matières et fournitures			Marchandises			
- Fournitures non stockables			Prestations de services			
- Autres			Produits des activités annexes			
61 - SERVICESEXTERIEURS	€	€	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		€	€
- Sous traitance générale			Collectivités territoriales et EPCI	REGION IDF		
- Locations mobilières et immobilières				DEPARTEMENT du Val-de-Marne		
- Entretien et réparation				GRAND-ORLY SEINE BIEVRE		
- Autres				VILLE D'ORLY :	€	€
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	€	€		- Demande 1		
- Intermédiaires et honoraires				- Demande 2		
- Publicités, publications				- Demande 3		
- Déplacements, missions et réceptions				- Demande 4		
- Services bancaires, autres				- Demande 5		
				AUTRE:		
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	€	€	Europe	Détailler		
- Taxe sur les salaires			Etat	Détailler		
- Impôts locaux / fonciers						
- Autres impôts et taxes :			Autres	.....		
				.....		
64 - CHARGES DE PERSONNEL	€	€		.....		
- Salaires bruts						
- Charges patronales			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		€	€
			- Dons, collectes			
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			- Cotisations des membres			
66 - CHARGES FINANCIERES			76 - PRODUITS FINANCIERS			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
SOUS-TOTAL DES DEPENSES	€	€	**SOUS-TOTAL DES RECETTES**		€	€
ATTENTION, LE SOUS TOTAL DOIT ÊTRE EQUILIBRE: DEPENSES = RECETTES						
86 - EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	€	€	87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		€	€
- 860 Secours en nature			- 870 Bénévolat			
- 861 Mise à disposition gratuite de biens			- 871 Prestations en nature			
- 862 Mise à dispo gratuite de prestations			-875 Dons en nature			
- 864 Personnel bénévole						
TOTAL DES DEPENSES	€	€	**TOTAL DES RECETTES**		€	€
ATTENTION, LE TOTAL DOIT ÊTRE EQUILIBRE: DEPENSES = RECETTES						

- **Montant de la trésorerie à la clôture de l'exercice 2022 ..... €**
- Commentaires de la structure sur l'évolution du budget entre 2023 et 2024 :
  .....

INFORMATIONS RELATIVES AUX AIDES PERCUES

L'association a reçu un montant total d'aides publiques sur les 3 derniers exercices (dont l'exercice en cours :

☐ Inférieur ou égal à 500 000 euros ☐ Supérieur à 500 000 euros

La structure bénéficie-t-elle de contributions en nature de la part de collectivités locales ? Si oui, indiquez la collectivité et la valeur estimative :

- Mise à disposition de locaux ☐ Oui ☐ Non
- Mise à disposition de personnels ☐ Oui ☐ Non
- Mise à disposition de matériels ☐ Oui ☐ Non
- Mise à disposition de services ☐ Oui ☐ Non

Collectivité	Valeur	Description

Etat récapitulatif des subventions

SUBVENTIONS	Montant perçu en 2022	Montant perçu en 2023	Montant sollicité pour 2024
Etat (à préciser)			
Conseil Régional d'Ile-de-France			
Conseil Départemental du Val-de-Marne			
Grand-Orly Seine Bièvre			
Ville d'Orly (préciser la thématique)			
Fonds Européens			
Autres collectivités territoriales (préciser)			
CAF (Préciser le dispositif)			
Concours Privés (préciser)			
Autres (préciser)			

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), *(cocher les cases correspondantes)*

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM :……. **Prénom(s) :…….**

Représentant(e) légal(e) de la structure, en qualité de

☐ **Président(e)**

☐ **Responsable dûment habilité(e) par une délégation de signature** (dans ce cas, joindre une copie de la délégation dans ce dossier)

- Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarationssociales et fiscales ainsi que des cotisations et des paiements afférents ;
- M'engage à fournir à la **Ville d'ORLY** tous documents complémentaires qui lui paraîtront utiles ;
- Prends acte du fait que la non réalisation du projet ou de toute fausse déclaration entraînerait le reversement de la subvention attribuée à la structure ;
- M'engage à utiliser la subvention conformément à la convention d'attribution, étant précisée l'interdiction, conformément à la réglementation en vigueur, du reversement de la subvention à d'autres structures ;
- Certifie que la structure se conforme le cas échéant pour le recours à ses prestataires,aux règles définies par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchéspublics et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- M'engage à souscrire au contrat d'engagement républicain annexé (décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat)
- M'engage à respecter les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte (disponible sur le site associations.gouv, https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/CharteEngagementsReciproques.pdf).

Fait à ……. **le . . / . . / 2023**

NOM, Prénom(s)

……..

Signature

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

1. Derniers statuts en vigueur

2. Dernier Procès-Verbal de l'Assemblée Générale et/ou du Conseil d'Administration

3. Le rapport d'activité 2022
(Exercice 2022/2023 pour les structures fonctionnant en année scolaire)

4. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2022
(Exercice 2022/2023 pour les structures fonctionnant en année scolaire)

5. Le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont perçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou subventions.

6. Le contrat d'engagement républicain signé

7. Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Seuls les dossiers complets seront enregistrés et instruits

Aucun dossier ne sera traité après le 15 septembre 2023

MAISON DES ASSOCIATIONS ET DU CITOYEN

40 RUE DU NOUVELET 94310 ORLY

Le soutien de la ville de Orly aux associations ne se matérialise pas uniquement par une aide financière municipale. La maison des associations et du citoyen est également aux côtés des associations pour préparer des dossiers de subventions auprès d'autres organismes (politique de la ville, fonds interministériels, fondations…). Le soutien municipal aux associations orlysiennes se concrétise aussi par :
. Le prêt de salles de réunions sous convention, à la maison des associations et du citoyen et salle Marco Polo
. La réalisation de photocopies et autres travaux d'imprimerie (facturés)
. Le prêt de matériel pour les manifestations événementielles : sonorisation, tables, chaises, barnums, grilles caddies…

Le service de la vie associative, installé au sein de la Maison des associations et du citoyen, est l'interlocuteur des associations pour toutes ces demandes.

Pour tout renseignement, aide à la constitution du présent dossier et recherches de financements, vous pouvez contacter le service vie associative :

PAR TEL. 01.48.84.00.27

PAR MAIL : vieassociativeorly@mairie-orly.fr

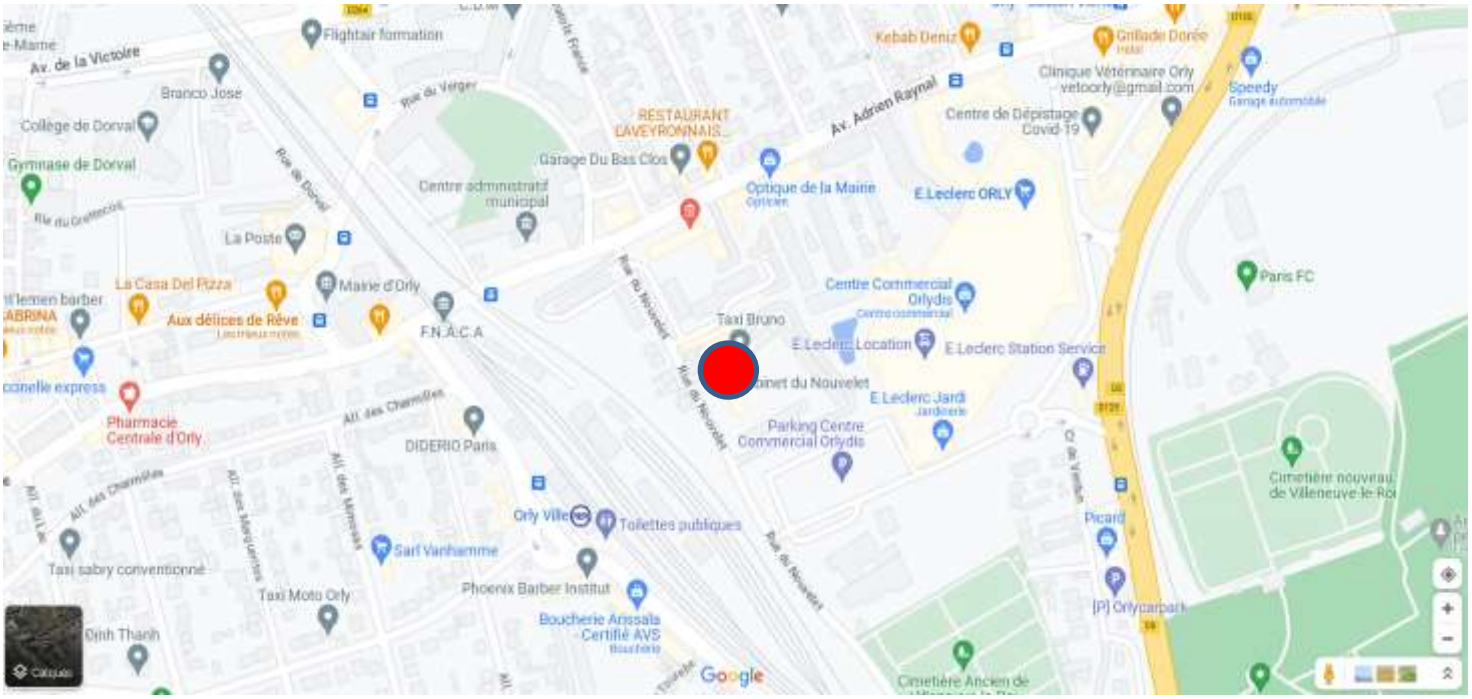

Ville d'Orly

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

ASSOCIATIONS ORLYSIENNES

BÉNÉFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. À cette fin, la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifié relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « *s'engage* [...] *à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République* [...] », « *à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République* » et « *à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public* ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L’association ou la fondation s’engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l’association s’engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s’engage à rejeter toutes formesde racisme et d’antisémitisme.

ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L’association ou la fondation s’engage à n’entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s’engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l’intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d’autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s’engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d’endoctrinement. Elle s’engage en particulier à n’entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L’association s’engage à respecter le drapeau tricolore, l’hymne national, et la devise de la République.

NOM DE L’ASSOCIATION :

NOM DE LA PERSONNE AUTORISEE A ENGAGER L’ASSOCIATION :

DATE :

SIGNATURE :

A FICHE A REMPLIR EN CAS DE DEMANDE DE SUBVENTION CLASSIQUE (FONCTIONNEMENT OU PROJET)

Nom de la structure : .....

Code .....
Réservé à l'administration

- **Thématique (champ réservé à l'administration) :** .....
- **N° Dossier (champ réservé à l'administration) : …**.....

Remplir une seule fiche A pour du fonctionnement et autant de fiches A que de projets

Responsable du suivi de la demande :

Nom :.....Prénom : .....
Qualité : .....
Téléphone : .....Courriel : .....

☐ Fonctionnement **ou** ☐ Projet
- ☐ Renouvellement d'un projet
- ☐ Nouveau projet

Montant demandé ..... €

Montant du budget prévisionnel global de la structure 2024 (ou 2023/2024) .....€

Présentation et objectifs de la demande :

.....
.....
.....
.....
.....

Titre (dans le cadre d'un projet) :

.....
.....
.....

Dates (dans le cadre d'un projet) :

.....
.....

Principales activités prévues en 2024 (ou 2023/2024) :

Activité	Lieu (indiquer le quartier)	Date	Nombre participants prévus	L'activité a lieu dans l'un des quartiers Politique de la Ville* OUI/ NON

Les Quartiers Politique de la Ville (QPV) sont : Navigateurs, Aviateurs, Anotera, Lopofa, Racine

Pour une <u>demande de projet</u>, renseignez les informations suivantes :

Localisation :

☐ Bords de seine ☐ Sablière ☐ Navigateurs ☐ Les Saules ☐ Aviateurs ☐ Fer à cheval

☐ Terrasses- Calmette ☐ Tilleuls ☐ Faisanderie ☐ Anotera ☐ Lopofa ☐ Boris Vian

☐ Nouvelet ☐ Centre administratif ☐ Hôtel de ville ☐ Bas clos ☐ Pierre au Prêtre ☐ Noyer Grenot

☐ Grignon ☐ Clos Marcel Paul ☐ Parc de la cloche ☐ Centre ancien ☐ Parc Méliès ☐ Sentiers

☐ Cité jardins ☐ Senia

Public visé

☐ Tout public

☐ 0 – 2 ans	☐ 6 – 10 ans	☐ 19 – 24 ans	☐ 30 – 64 ans
☐ 3 – 5 ans	☐ 11 – 18 ans	☐ 25 – 29 ans	☐ 64 ans et plus

Plan de financement du PROJET :

Les dépenses doivent être égales aux recettes.

(Inclure le montant de la subvention sollicitée auprès du GOSB et des autres collectivités)

Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Montant des recettes
Achat de matériels et équipements	€	**Vente de marchandises et prestations de services**	€
Services extérieurs	€	**Cotisations des membres**	€
Taxes et impôts	€	**Subventions d'exploitation** (total)	€
Charges de personnel	€	**Dont** (détail) **:**	
		- **Etat**	€
Autres (précisez)		- **Région**	€
		- **Département**	€
.....	€	- **Ville d'ORLY**	€
.....	€	- **GOSB**	€
.....	€	- **Autres**	€
.....	€	.....	€
.....	€	.....	€
.....	€	.....	€
		- **Organismes sociaux**	€
		- **Fonds européens**	€
Charges financières	€	- **ASP** (emplois aidés)	€
Dotations aux amortissements	€	**Dons**	
		Produits financiers	€
		Reprise sur dotations	€
			€
Total dépenses	€	← = → **Total recettes**	€

Les dépenses doivent être égales aux recettes.

B

FICHE A REMPLIR EN CAS DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET D'INVESTISSEMENT

Nom de la structure : ..... Code .....

- **Thématique (champ réservé à l'administration) : .....**
- **N° Dossier (champ réservé à l'administration) : .....**

Responsable du suivi de la demande :

Nom :.....Prénom : .....
Qualité : .....
Téléphone : .....Courriel : .....

Montant demandé .....€

Intitulé du projet :

.....
.....

Présentation et objectifs du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation du projet (dans le cadre de travaux) :

.....
.....
.....
.....

Période et durée de réalisation :

.....
.....
.....
.....

Informations complémentaires pertinentes :

.....
.....
.....

Plan de financement du projet d'investissement :

Dépenses = Recettes

(Les dépenses doivent être égales aux recettes. Inclure le montant de la subvention sollicitée auprès de la Ville et des autres collectivités)

Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Montant des recettes
Achat de matériels et équipements	€	**Vente de marchandises et prestations de services**	€
Services extérieurs	€	**Fonds propres**	€
Taxes et impôts	€	**Subventions d'exploitation** (total)	0 €
Terrains/Aménagements	€	**Dont** (détail)	
		- **Etat**	€
Charges de personnel	€	- **Région**	€
		- **Département**	€
Autres (précisez)		- **Ville d'ORLY**	€
……	€	- **GOSB**	€
……	€	- **Autres**	0 €
……	€	……	€
		……	€
Travaux/Constructions	€	- **Organismes sociaux**	€
Matériel	€	- **Fonds européens**	€
		- **ASP** (emplois aidés)	€
Charges financières	€		
		Emprunts	€
Etudes	€		
		Dons	€
Dotations aux amortissements	€	**Produits financiers**	€
		Reprise sur dotations	€
Total dépenses	0 €	**Total recettes**	0 €